

LA FAMILLE  
GAILLARD DE SAINT-LAURENT

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—

1935

# LA FAMILLE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—  
1935



C590

G2555

1935

Fol.

C.2

GENE

LA FAMILLE

CAILLARD DE SAINT-LAURENT

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

1935

58265



## LA FAMILLE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

—  
GUILLAUME GAILLARD  
—

D'ordinaire, il est assez difficile d'établir l'année de l'arrivée des colons ou autres citoyens qui vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Pour le cas de Guillaume Gaillard, c'est le testament de Jean-François Hazeur, sieur du Petit-Marais, reçu par le notaire Bénigne Basset, à Montréal, le 5 octobre 1685, qui nous renseigne.

Une des clauses dit :

“Item, donne et lègue à Guillaume Gaillard, son autre serviteur domestique, la somme de cinquante livres, argent de ce pays, attendu que le dit testateur lui paye son passage de France en ce pays, et qu'il ne devait gagner aucuns gages la première année de son service, mais seulement d'être nourri par le dit sieur testateur.”

Guillaume Gaillard passa donc dans la Nouvelle-France au cours de l'année 1685 en qualité de serviteur domestique de Jean-François Hazeur, marchand à Montréal. La mort de M. Hazeur arrivée à Montréal le 2 novembre 1685 ayant mis fin à l'engagement de M. Gaillard, il vint s'établir à Québec.

Né à Villeneuve-la-Comtesse, évêché de Xaintes, en 1669, du mariage de Hilaire Gaillard et de Catherine Leduc, Guillaume Gaillard avait reçu une bonne instruction. Peut-être même avait-il commencé l'étude du droit.

Sous le régime français, au Canada, les avocats n'étaient pas admis à exercer leur profession. Ils étaient remplacés par des *praticiens*. Il semble que M. Gaillard exerça cette profession à Québec tout en s'occupant de commerce.



Plus tard, M. Gaillard devint le représentant ou procureur de M. Berthelot, comte de Saint-Laurent, propriétaire et seigneur de l'île d'Orléans. C'est lui qui eut tous les ennuis des démêlés de M. Berthelot avec madame de La Forest, une plaideuse avisée et très intelligente. Le contrat de vente de l'île d'Orléans par M. Berthelot à madame de La Forest avait été mal conçu. La faute n'en était pas à M. Gaillard, puisqu'il n'avait pas voulu traiter avec elle. Madame de La Forest se rendit en France et c'est là que l'acte de vente fut rédigé sous les yeux de M. Berthelot lui-même. M. Gaillard avait donc à sortir d'une fausse situation dont il n'était pas l'auteur. Il ne s'en tira pas trop mal.

En 1707, Alexandre Leneuf de Beaubassin, fils d'un ancien gouverneur de l'Acadie, qui s'était maintes fois distingué comme marin et soldat, avait obtenu des lettres de marque. Il voulait courir sus à l'Anglais qui faisait tant de mal à l'Acadie. Leneuf de Beaubassin était pauvre et il lui fallait une assez forte somme pour acheter un navire, le gréer et lui donner un équipage. Il se rendit à Québec et intéressa MM. Gaillard et Joseph Riverin à son projet.

Le 6 mai 1707, MM. Leneuf de Beaubassin, Riverin et Gaillard formaient une société pour faire leur armement.

M. Gaillard s'engageait à fournir les vivres nécessaires pour nourrir l'équipage de cent hommes, les ustensiles requis, etc., etc.

M. Riverin s'engageait à fournir la frégate la *Notre-Dame de Victoire*, qu'il venait de construire, navire de 90 tonneaux, armé de six canons de fer, etc., etc.

De son côté, M. Leneuf de Beaubassin prenait le commandement de la frégate en qualité de capitaine et de commandant. Il promettait d'agir "en honnête homme pour le bien et la réussite de l'armement".

Les gains et profits devaient être divisés comme suit : un quart pour le sieur Riverin. Les trois autres quarts devaient être partagés entre le sieur Gaillard et M. Leneuf de Beaubassin et son équipage (1).

---

(1) Acte de Chambalon, notaire à Québec, 6 mai 1707.



Retenu dans le port de Québec jusqu'à la fin de juillet 1707, M. Leneuf de Beaubassin prit la mer trop tard et revint à l'automne sans avoir fait aucune prise (1).

MM. Gaillard et Riverin furent les vrais perdants dans cette entreprise. M. Leneuf de Beaubassin ne possédant pas un liard, n'y avait perdu que son temps.

A la mort de M. Hazeur, membre du Conseil Supérieur, en 1708, l'intendant Raudot suggéra M. Gaillard pour le remplacer. Le 15 septembre 1709, il écrivait au ministre :

“Le sieur Gaillard est un homme très sage, simple dans sa conduite et aussi capable dans les affaires que peut l'être un homme de sa profession, et je crois que je ne puis pas vous en proposer un plus digne pour remplir l'autre place (celle de M. Hazeur)” (2).

Le 28 octobre 1709, M. Raudot revenait à la charge auprès du ministre en faveur de M. Gaillard :

“Ce dernier, disait-il, est un homme capable qui entend fort bien les affaires de judicature, ayant même travaillé longtemps sous le feu sieur de Villeray, premier conseiller, et qui est d'ailleurs un très honnête homme” (3).

M. Raudot était si certain que le roi se rendrait à sa suggestion qu'avant même de recevoir les lettres de nomination de M. Gaillard, il le fit siéger temporairement au Conseil Supérieur.

En effet, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 1710 contient le passage suivant :

“Sur ce qui a été remontré par Me Charles Macart, conseiller, faisant les fonctions de procureur général du Roi en ce Conseil, qu'attendu l'absence de plusieurs des Messieurs, dont les uns sont en France, d'autres à Montréal, d'autres sur leurs terres, et d'autres qui par leurs infirmités ne peuvent assister régulièrement au Conseil, cela empêche souvent les jugements des procès, le Conseil a arrêté que Me Paul Denys de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée en ce pays, et Me Guillaume Gaillard, praticien, seront priés d'assister au Conseil les jours qu'il se tiendra, où ils auront voix déli-

---

(1) A consulter sur cette “flibuste” le *Rapport de l'archiviste de Québec pour 1922-1923*, p. 348.

(2) Archives de la province de Québec.

(3) Archives de la province de Québec.



bérative, après que le dit sieur Gaillard aura prêté serment en la manière accoutumée, et le dit sieur de Saint-Simon ayant été fait entrer a pris séance”.

C'est quatre mois plus tard, le 5 mai 1710, que le roi signa les lettres de nomination de M. Gaillard comme membre du Conseil Supérieur.

Le 20 mars 1712, M. Gaillard achetait de M. Berthelot l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans) pour le prix et somme de 24,000 francs, argent monnayé de France.

M. Berthelot en avait assez de cette propriété qu'il possédait depuis 1675 et qui ne lui avait jamais rapporté autre chose que des ennuis.

M. Gaillard n'avait pas la fortune de M. Berthelot mais son talent d'organisation et son sens des affaires lui permirent de retirer des profits raisonnables d'une exploitation qui avait fait dépenser toute une fortune à M. Berthelot.

C'est M. Gaillard qui, le 28 octobre 1718, servit de prête-nom à l'intendant Bégon pour acheter de Françoise Duquet, veuve d'Olivier Morel de la Durantaye, le fief Grand-pré, dans l'ancienne seigneurie de Notre-Dame des Anges. Cette propriété, par une confusion qui n'a guère été expliquée, est passée dans la légende sous le nom de château Bigot.

En 1728, lors des sérieuses difficultés qui s'élevèrent entre le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Dupuy, le Chapitre, etc, au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier, M. Gaillard, malade, un peu affaibli par l'âge, se laissa circonvenir par l'intendant Dupuy. Lui et son collègue, M. Rouer d'Artigny, s'attirèrent la disgrâce du gouverneur de Beauharnois. Celui-ci, le 13 mai 1728, exila les deux conseillers, M. Rouer d'Artigny à Beaumont et M. Gaillard à Beauport, avec ordre d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre sous peine de désobéissance.

Le 1er octobre 1728, M. de Beauharnois expliquait à sa façon toute l'affaire au ministre :

“ J'ay l'honneur de vous envoyer une ordonnance de Mr Dupuy à laquelle j'ay répondu en marge. Vous y verés, Monseigneur, le mensonge y regner de toutes les façons, mais la vérité toute nue se trouve dans ma réponse.



“ Les deux conseillers qui ont donné occasion à cette ordonnance sont les Srs Gaillard et Dartigny, deux hommes attachés à M. Dupuy au point de leur faire signer et dire tout ce qu’il voulait. Comme il y en avait encore deux ou trois autres pour ainsy dire dans le même cas et que la justice ne se rendait qu’autant que la passion les conduisait, il estait public et chacun se plaignait de ne point plaider contre ces parties que s’estait contre M. Dupuy.

“ Cela me fit prendre le party, Monseigneur, d’en envoyer un à Beauport qui n’est qu’à une lieue de Québec et l’autre à Beaumont qui n’en est qu’à deux, par un ordre que je leur envoyez de Montréal et auquel ils ont désobéi, M. Dupuy les ayant réfugiés chez luy.

“ Depuis son rappel le Sr Dartigny s’est fort exposé, il a esté pour prendre scéance au Conseil. M. le Procureur général m’a dit qu’il avait eu l’honneur de vous en rendre compte. Les propositions qui luy ont esté faittes d’y implorer ma clémence ne se sont pas accordées avec les sentiments que luy ont inspirés les personnes avec qui il demeure. Comme c’est lever le masque avec trop de hardiesse, je laisse partir M. Dupuy. Je vous advoue, Monseigneur, que ces deux Messieurs-là (entr’autres le Sr Dartigny) mérittent d’estre punis d’autant qu’ils estaient convenus chez moy (dans le tems que je les envoyez prier d’y venir pour leur parler à l’occasion de l’ordre que j’avais porté au Conseil), que je les commandais en particulier par conséquent ils devaient encore moins désobéir dans cette dernière affaire” (1).

Le 12 avril 1729, le ministre blâmait fortement le gouverneur de Beauharnois d’avoir expulsé MM. Rouer d’Artigny et Gaillard du Conseil Supérieur. Le ministre lui écrivait qu’il s’était arrogé un droit que le roi n’avait confié à personne. D’ailleurs, ajoutait-il, la raison que vous donnez que ces conseillers suivaient aveuglement les avis de M. Dupuy n’a aucune valeur. Puis, il lui ordonnait de rappeler MM. Rouer d’Artigny et Gaillard à Québec. La conclusion de la lettre du ministre illustre les moeurs du temps. “ Pour sauvegarder

---

(1) Archives de la province de Québec.



l'autorité que vous avez compromise il ne sera rien dit à MM. Rouer d'Artigny de la désapprobation du roi; au contraire, M. Hocquart a ordre de leur faire une mercuriale de la part du roi comme s'ils étaient coupables."

M. Hocquart fit ce que Sa Majesté lui avait ordonné. Le 3 octobre 1729, il faisait part au Conseil Supérieur des ordres du Roi. Le procès-verbal de cette séance le note ainsi:

"Sur ce qui a esté dit par Monsieur Hocquart commissaire général faisant les fonctions d'intendent en ce pays que l'intention de Sa Majesté est que les srs Gaillard et Dartigny conseillers reprennent leurs places au Conseil comme auparavant l'arrest du quatre octobre mil sept cent vingt-huit ouy le Procureur Général du Roy le Conseil a ordonné et ordonne que les d. srs Gaillard et Dartigny reprendront leurs places au Conseil comme auparavant le d. arrest du d. jour quatre octobre" (1).

M. Rouer d'Artigny reprit son siège au Conseil Supérieur le 10 octobre 1729. Il en était exclu depuis dix-sept mois!

Quant à M. Gaillard, il n'eut pas la consolation de retourner au Conseil Supérieur. Toutes ces tracasseries l'avaient mené aux portes du tombeau. Il décéda le 12 novembre 1729, un mois après sa réhabilitation.

M. Gaillard avait épousé, à Québec, le 27 mai 1690, Marie Nepveu, fille de Philippe Nepveu et de Marie Sevestre(2).

En secondes noces, à Québec, le 1er janvier 1719, M. Gaillard épousa Louise-Catherine Denys, de Saint-Simon, veuve de Dominique Bergeron, et fille de Paul Denys de Saint-Simon et de Marie-Madeleine de Peiras (3).

Madame Gaillard décéda près de vingt ans après son mari, à Québec, le 22 avril 1749, à l'âge de 70 ans.

Du mariage de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu étaient nés treize enfants:

---

(1) Jugements et délibérations du Conseil Supérieur.

(2) Madame Gaillard décéda à Québec le 4 juillet 1715.

(3) Contrat de mariage sous seing privé (27 décembre 1718), déposé au greffe du notaire Rivet, le 20 janvier 1719.



I

Charles-François Gaillard

Né à Québec le 17 août 1790.

Il s'adonna d'abord à la navigation et devint capitaine de navire.

En 1718, M. Gaillard commandait le navire *la Providence*. Le 16 novembre 1718, *la Providence* chargée d'une riche cargaison de pelleteries, faisait voile vers la France, lorsqu'elle frappa un écueil au cap Corbeau, près de la baie Saint-Paul. La plus grande partie de la cargaison fut perdue mais l'équipage put se sauver.

L'équipage de *la Providence* se composait de M. Gaillard, capitaine; Pierre Delouche, second capitaine; Pierre Sauguet, premier pilote; Mathieu Martin, second pilote; Jacques Vauchard, bosseman; Jean Busquet, maître charpentier; Pierre Charrier, second charpentier; Jacques Pertiller, voilier; Jacques Filleau, maître valet; Pierre Lefuer dit la Cerise, chirurgien; Jacques Bezeau, cuisinier; et des matelots Mathurin Bonneau, Jean Pinaud, Pierre Duruth, Jacques Massot, Jean Sauvain, Pierre Boyard, Pierre Venir, Joseph Pitre, François Perrot, Pierre Janot, Jacques Pollet, Jacques Soizon, Pierre Brossard, Pierre Clenteau.

Ce naufrage fut l'occasion d'un procès qui occupa les tribunaux de Québec pendant plusieurs semaines et dût diminuer considérablement les profits des armateurs de *la Providence* si leur cargaison n'était pas assurée.

Après cet accident, M. Gaillard s'occupa plutôt de commerce. Nous le voyons dans la suite mentionné plusieurs fois comme marchand à Québec.

M. Gaillard décéda à Québec le 2 mai 1736, à l'âge de 46 ans.

Il fut marié, à la Rivière-du-Loup (en haut) le 22 janvier 1719, à Marguerite Lemaître Lalongée, fille de Jean Lemaître Lalongée et de Catherine Godefroy de Vieux-Pont. Elle décéda à Québec trois ans plus tard, le 4 janvier 1722.

En secondes noces, à Québec, le 20 novembre 1730, M. Gaillard épousa Geneviève Desjordy de Cabanac, fille de feu



Joseph Desjordy de Cabanac, capitaine dans les troupes et major des Trois-Rivières, et de Madeleine Pezard de Latouche (1). Madame Gaillard décéda à Québec le 20 février 1754. Elle n'avait pas eu d'enfants.

Du mariage Gaillard-Lemaître Lalongée étaient nés trois enfants:

*I. — Guillaume Gaillard.*

Né à Québec le 29 novembre 1719.

Décédé au même endroit le 7 janvier 1721.

*II. — Marie-Marguerite Gaillard.*

Née à Québec le 25 août 1720.

Décédée à Charlesbourg le 25 août 1720.

*III. — Charles Gaillard.*

Né à Québec le 20 septembre 1721.

Décédé au même endroit le 21 janvier 1726.

II

*Jacques Gaillard*

Né à Québec le 2 septembre 1692.

Décédé au même endroit le 23 octobre 1692.

III

*Marie-Louise Gaillard*

Né à Québec le 26 septembre 1693.

Décédé au même endroit le 12 juillet 1695.

IV

*Marie-Catherine Gaillard*

Née à Québec le 23 juin 1695.

Décédée en bas âge.

---

(1) Contrat de mariage reçu par le notaire Henry Hiché, à Québec, le 19 novembre 1730.



*Marie-Louise Gaillard*

Née à Québec le 22 janvier 1697.

Les joies du monde n'avaient jamais rien dit à Marie-Louise Gaillard. Au mois d'avril 1712, elle entra au monastère des Ursulines de Québec et elle fit profession le 2 juillet 1714, sous le nom de Mère de la Sainte-Vierge.

Cette aimable religieuse qui fut supérieure de sa communauté, par commission de Mgr Dosquet, en 1735, passa à une meilleure vie le 13 novembre 1764.

Les Annales des Ursulines disent de la Mère de la Sainte-Vierge :

“C'était une personne de beaucoup d'esprit, capable de tous les emplois, et qui a fait honneur à ceux qu'elle a exercés. Elle avait été mise pour la troisième fois maîtresse-générale des pensionnaires, quand elle fut frappée de sa maladie mortelle. Sa patience fut héroïque; malgré son âge et ses souffrances, elle tenait toujours à suivre nos saintes observances, et à être des premières au choeur à quatre heures du matin. L'obéissance l'obligea à garder enfin l'infirmierie; mais son zèle pour notre saint Institut n'y put être renfermé; elle obtint de pouvoir au moins instruire et préparer pour leur première communion, les jeunes enfants qui devaient approcher de ce divin banquet au grand jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Sa ferveur lui avait également fourni des forces pour se préparer, par les exercices de la retraite, à la célébration du 50e anniversaire de sa profession religieuse, qui avait eu lieu le 2 juillet précédent.

“En septembre, des vomissements alarmants se joignirent à ses autres maux. Cette chère Mère nous était très-nécessaire; nous fîmes l'impossible, tant par prières que par remèdes, pour la conserver à la communauté; Dieu, qui a compté nos jours et qui connaît le moment de récompenser ses élus, ne nous a point exaucés. Elle reçut les derniers sacrements le jour de la fête de Ste-Ursule, notre patronne, et trois semaines plus tard, elle était entrée dans la bienheureuse éternité. Toujours douce, patiente au milieu des douleurs les plus aiguës, sa volonté était perdue en celle de Dieu, ne



pouvant plus vouloir que ce qu'il voulait. Sa vie silencieuse et intérieure, en même temps qu'extrêmement laborieuse, lui avait mérité de grandes grâces de son céleste Epoux. Son tendre amour pour la Reine des Vierges la portait à dédier à sa chapelle, dont elle fut longtemps sacristine, ses plus beaux bouquets et ses plus fraîches guirlandes; espérons que cette Mère de bonté la couronne aujourd'hui, en retour, des fleurs d'immortalité cueillies dans les jardins de son divin Fils."

VI

*Guillaume Gaillard*

Né à Québec le 20 novembre 1698.

Décédé au même endroit le 17 août 1724.

VII

*Marie-Madeleine Gaillard*

Née à Québec le 8 novembre 1699.

Décédée en bas âge.

VIII

*Joseph-Ambroise Gaillard*

Né à Québec le 18 mars 1701 (1).

M. Gaillard fut ordonné prêtre le 11 juin 1721.

En 1727, M. Gaillard était envoyé par l'évêque de Québec pour desservir les missions de Berthier, de Dautray et de Lanoraie. Dans les actes de naissances, mariages et sépultures qu'il rédigea pendant les dix-sept ou dix-huit ans qu'il exerça son ministère dans ces missions, M. Gaillard s'intitule missionnaire de Berthier, missionnaire de Dautray, et par-

---

(1) On a commis erreur par-dessus erreur au sujet du chanoine Gaillard. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 249) le fait mourir le 12 octobre 1705. Mgr Langevin (*Notes sur le chapitre de Québec*, p. 289) le donne comme fils de Pierre Rey Gaillard et de Françoise Cailleteau. M. l'abbé Bois (*L'île d'Orléans*, p. 32) le dit fils de Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent. Celui-ci était le frère du chanoine.



fois missionnaire de Berthier et de Dautray. Il est certain, toutefois, qu'il desservit aussi l'île Dupas et Lanoraie. En 1745, Berthier recevait son premier curé-résident.

Le 12 octobre 1749, M. Gaillard était nommé chanoine du chapitre de Québec. Il remplaçait M. Boucault passé en France.

Le 6 octobre 1760, pendant la vacance du siège de Québec occasionnée par la mort de Mgr de Pontbriand, le Chapitre nommait M. Gaillard curé de Varennes. Cette paroisse était une des plus importantes de la province. M. Gaillard avait cru qu'il s'y plairait. Il faut croire qu'il se trompait puisqu'il donna sa démission de curé de Varennes moins de six mois plus tard, le 30 avril 1761. Il reprit alors sa cure de Lanoraie.

Le chanoine Gaillard décéda à Lanoraie le 2 avril 1771. Sa double qualité de seigneur et de curé le mit parfois en conflit avec son évêque. Nous avons sous les yeux une lettre de ce dernier au chanoine Gaillard du 6 mars 1761 où il lui reproche son esprit d'insubordination et ses dettes.

## IX

### *Louise-Claire Gaillard*

Née à Québec le 4 juillet 1702.

Elle entra au monastère des Ursulines de Québec et y fit profession le 25 février 1720, sous le nom de Mère Saint-Thomas.

Nous lisons dans l'*Histoire des Ursulines de Québec* :

“ Nous éprouvons une consolation toute singulière à réunir, dans un même souvenir, des âmes que rien, ce semble, n'a pu séparer, qui ont grandi dans une commune demeure, et que le Seigneur s'est ensuite attachées par la même vocation. Il s'agit actuellement de deux de nos anciennes mères, non-seulement unies par ce double lien de la naissance et de la vocation; mais dont les instincts, les goûts, les aptitudes, semblent à tous égards, avoir été identiques. Toutes deux, après s'être séparées du monde à la fleur de l'âge, à 15 ans, et à cinq années d'intervalle, ont parcouru la plus édifiante et utile carrière, jusqu'à ce que, parvenues à leur année jubilaire, elles



l'aient célébrée dans toute la joie de leur âme, leur ferveur prenant un nouvel essor pour se disposer à la rencontre prochaine du divin Époux. Elles se suivirent au ciel, presque au même intervalle où elles s'étaient suivies en Religion, et chose remarquable, ce fut la seconde, beaucoup plus faible de tempérament, qui dépassa alors la limite.

Cette dernière, que le Seigneur rappelait le 14 novembre 1773, était la Mère Louise-Claire Gaillard de Saint-Thomas, fille de M. Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et de Marie-Catherine Nepveu. "Elle a porté le joug du Seigneur avec une ferveur exemplaire. Pour surmonter les incommodités dont elle souffrait habituellement, elle était une des premières sur pied le matin, se portant à tous nos saints exercices avec une ardeur qui entraînait à l'imitation. C'est surtout lorsqu'il s'agissait de l'instruction de nos jeunes élèves que son zèle s'enflammait davantage; elle oubliait alors complètement toutes ses douleurs et ses infirmités. Ce ne fut que dans sa 72e année que son courage et son énergie naturelle durent céder à la violence du mal; elle résigna ses laborieuses et utiles fonctions; et à peine avions-nous essuyé nos larmes, de la mort de notre chère Sr St-Jean-Baptiste, qu'il fallût les voir couler de nouveau par la perte de cette chère Mère, qui a travaillé avec un grand zèle pour le bien de notre communauté."

X

*Guillaume Gaillard*

Né à Québec le 19 juin 1704.

Décédé au même endroit le 29 août 1705.

XI

*Léonard-Alexandre Gaillard*

Né à Québec le 5 septembre 1705.

Décédé à Québec le 12 octobre 1705 (1).

---

(1) L'acte de sépulture ne donne pas ses prénoms ni son âge.



XII

*Jean-Baptiste Gaillard*

Le continuateur de la lignée.

XIII

*Ignace Gaillard*

Né à Québec le 29 novembre 1710.  
Décédé à Repentigny le 29 juillet 1711.

---

JEAN-BAPTISTE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

---

Né à Québec le 31 août 1706, du mariage de Guillaume Gaillard et de Marie Nepveu.

Comme on l'a vu plus haut, le 20 mars 1712, M. Gaillard père avait acheté l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans). M. Gaillard fils prit dès lors le nom de Gaillard de Saint-Laurent. Il fut moins prétentieux que Mme Vianney Pachot qui, en 1702, avait acheté la même île et comté de Saint-Laurent (sans la payer) et se faisait appeler comtesse de Saint-Laurent. Elle n'y avait aucun droit puisque le titre de noblesse (comte de Saint-Laurent) en vertu des lettres de création était resté dans la famille Berthelot qui vivait en France.

L'ambition des conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle-France était de se faire remplacer par leurs fils dans leur emploi de judicature. A la mort de M. Gaillard père, en 1742, il y eut quelques tentatives pour attribuer son siège à son fils mais il était encore trop jeune et la place fut donnée à François-Etienne Cugnet qui était, d'ailleurs, beaucoup plus qualifié que M. Gaillard fils.

En 1736, deux sièges devinrent vacants au Conseil Supérieur. Le roi, le 27 mars 1736, nomma à ces deux charges Guillaume Estèbe et Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent. Celui-ci fut installé le 20 août 1736.



M. Gaillard de Saint-Laurent fut très assidu à ses devoirs de conseiller mais il n'eut guère le temps de montrer ce qu'il pouvait faire puisqu'il décéda cinq ans plus tard, le 7 février 1742, à l'âge de trente-six ans.

M. Gaillard de Saint-Laurent avait épousé, à Québec, le 7 février 1735, Louise Desjordy de Cabanac, fille de feu Joseph Desjordy de Cabanac, capitaine dans les troupes et major des Trois-Rivières, et de Madeleine Pezard de Latouche.

Elle décéda à Québec un an après son mari, le 18 janvier 1743 à l'âge de 42 ans. Elle laissait trois enfants dont l'aînée avait à peine six ans (1).

## I

### *Louise-Marguerite Gaillard de Saint-Laurent*

Née à Québec le 9 août 1736.

Mariée, à Québec, le 15 janvier 1753, à Philippe Denys de la Ronde, officier dans les troupes du détachement de la marine, fils de Louis Denys de la Ronde et de Marie-Louise Chartier de Lotbinière (2).

En 1758, M. Denys de la Ronde poursuivit, devant la Prévôté de Québec, le chanoine Gaillard, tuteur de ses neveux, pour obtenir le partage du fief et seigneurie de l'île d'Orléans dont sa femme était une des héritières.

## II

### *Louis-Joseph-Guillaume Gaillard de Saint-Laurent*

Né à Québec le 23 novembre 1737.

Le jeune Gaillard hérita d'une partie du fief et seigneurie de l'île d'Orléans alors connue sous le nom d'île Saint-Laurent; d'où son nom de Gaillard de Saint-Laurent.

Dès le 15 janvier 1756, à peine âgé de dix-neuf ans, il entra comme cadet d'artillerie dans les troupes du détachement de la marine.

(1) A consulter sur Mme Gaillard de Saint-Laurent l'ouvrage de l'abbé Elie-J. Auclair, *Les de Jordy de Cabanac*.

(2) Contrat de mariage reçu par le notaire Claude Barolet, à Québec, le 12 janvier 1753.



Le 22 septembre 1758, M. Gaillard de Saint-Laurent obtenait l'enseigne de la première compagnie ordinaire du second bataillon du régiment de Guyenne, en remplacement du sieur Boubée L'Espine, promu à une lieutenance.

Un an plus tard, le 1er octobre 1759, il était promu à la lieutenance de la compagnie de Cornier du même régiment, vacante par la mort du sieur de Restaurant.

Dans l'automne de 1759, M. Gaillard de Saint-Laurent s'embarqua pour la France avec le régiment de Guyenne.

En France, M. Gaillard de Saint-Laurent fut sans emploi pendant trois ans. A la nouvelle formation des régiments en 1763, il fut mis sur les contrôles en qualité de lieutenant, mais M. de Lavaltrie ayant réclamé ce rang, la Cour lui donna raison et M. Gaillard de Saint-Laurent dût reprendre son grade de premier sous-lieutenant.

Il servit dans Dauphin-Infanterie jusqu'en 1767.

M. Gaillard de Saint-Laurent semble avoir été employé au dépôt de recrues de Lyon de 1768 à 1783.

Le 24 juin 1780, Louis XVI lui accordait une pension de deux cents livres sur son Trésor Royal. Le brevet de Sa Majesté disait :

“Aujourd'hui, vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté voulant donner au sieur Louis-Joseph-Guillaume Gaillard de Saint-Laurent une marque de la satisfaction qu'Elle a de ses services, Elle lui a accordé et fait don de la somme de deux cents livres de pension annuelle sur son Trésor Royal sans retenue pour par lui en jouir à compter du dit jour vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt et en être payé par année, soit par le sieur Savalète que Sa Majesté a chargé d'acquitter actuellement les pensions, soit par tel autre qu'Elle en chargera à l'avenir et ce sur ses quittances par devant notaires à Paris et la représentation du présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main. . . . .”

Le 28 août 1783, le Roi augmenta la pension de M. Gaillard de Saint-Laurent de 160 livres par année.

M. Gaillard de Saint-Laurent décéda à Paris quelques années plus tard sans être revenu dans la Nouvelle-France.

Nous croyons que M. Gaillard de Saint-Laurent décéda célibataire.



III

*Marie-Catherine Gaillard de Saint-Laurent*

Née à Québec le 29 juillet 1739.

Décédée au même endroit le 15 septembre 1762, à l'âge de 24 ans.

IV

*Jean-Baptiste Gaillard de Saint-Laurent*

Né à Québec le 12 mai 1741.

Décédé avant 1742 puisque l'acte de tutelle de son frère et de ses deux soeurs du 3 mars 1742 ne le mentionne pas.

APPENDICE

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GUILLAUME GAILLARD,  
CONSEILLER AU CONSEIL SUPÉRIEUR

*Le Code civil.*

*Le Code criminel.*

*Le Code marchand.*

*L'Ordonnance de Louis XIV.*

*La Coutume de Paris* par Ferrière.

*Le Traité des droits honorifiques.*

*Les Questions de droit* par Veson.

*Le Traité de la donation* par M. Ricard.

*Le Journal des Audiences.*

*Le Journal du Palais.*

*Les Lois civiles* par Domat.

*Les Arrêts*, par Bardet.

*Recueil de Decombe.*

*Traité des successions et de communauté*, par Le Brun.

*Glossaire du droit français.*

*Conférence des Ordonnances*, par Bornière.

*Le conseil sur le commerce*, par Savary.

*Les styles civils et criminels.*

*Traité des tutelles.*



*Les Règles du droit civil.*

*Le Praticien français*, par Lange.

*Arrêts notables de différents tribunaux.*

*L'Ordonnance de la Marine de 1681.*

*Le style du Conseil.*

*Le traité de la Preuve par témoins.*

*Le parfait maréchal.*

*Dictionnaire latin français* de Danet.

(D'après l'inventaire dressé par le notaire Henri Hiché, le 11 janvier 1730.

---

MATHIEU GAILLARD

---

Il vint ici en qualité de commissaire du Roi et de subdélégué de l'intendant. Il arriva à Québec le 9 octobre 1686, dans le même vaisseau qui amenait l'intendant Champigny.

Le marquis de Denonville écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

“J'espère beaucoup de la bonne réputation de M. Gaillard, commissaire, que Monseigneur nous a envoyé. J'aurais fort souhaité qu'il fut arrivé plus tôt pour pouvoir aller faire un tour à Cataracouy voir la disposition de toutes choses, mais n'étant arrivé à Québec que le 9 octobre il ne peut pas arriver assez à temps pour pouvoir monter jusques à Cataracouy à cause des grands vents ordinaires en cette saison qui sont suivis par les glaces, outre qu'on a besoin de lui ici pour quelque temps” (1).

Le 16 novembre 1686, l'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre :

“M. Gaillard, commissaire, me paraît fort honnête homme et fort appliqué au service du Roi. Monsieur le marquis de Denonville et moi lui avons donné toutes les instructions nécessaires pour les affaires de Sa Majesté, du côté de Montréal. J'espère qu'il en aura très grand soin” (2).

M. Gaillard fit partie de l'expédition organisée en 1687 par le marquis de Denonville pour aller écraser les Iroquois dans leur pays. Le 31 juillet 1687, il signe l'acte de prise de possession de Niagara. M. de Denonville qui avait lui-même

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.



dicté cette pièce lui donne les titres de “commissaire pour le roi attaché à l’armée et subdélégué de M. de Champigny, intendant du Canada” (1).

Pendant cette expédition M. Gaillard eut une distraction qui lui coûta un joli prix. En partant de l’île au Chat, au-dessus du Long-Sault, pour revenir à Montréal, il y oublia sa cassette qui contenait tous ses papiers. Il ne s’aperçut de son oubli qu’une fois rendu à Montréal. Il lui en coûta cent écus pour l’envoyer chercher (2).

Dans les instructions envoyées au gouverneur de Frontenac pour son entreprise projetée contre New-York, mémoire daté du 7 juin 1689, Sa Majesté lui ordonnait d’amener avec lui le commissaire Gaillard. Celui-ci devait dresser un inventaire exact des bestiaux, des grains, des marchandises, des effets, etc., qui seraient trouvés dans chacun des établissements dont on s’emparerait en territoire ennemi (3).

Le 12 novembre 1690, le gouverneur de Frontenac écrivant au ministre de Seignelay, faisait de nouveau l’éloge de M. Gaillard :

“Je ne saurais m’empêcher, Monseigneur, de vous témoigner le déplaisir que j’ai que vous avez rappelé le sieur Gaillard, commissaire. C’est une perte que nous faisons qu’il y aura de la peine à réparer parce qu’il sera difficile de trouver un homme qui ait autant de zèle pour le service du Roi, et d’exactitude pour les fonctions de sa charge (4).

Le 10 mai 1691, l’intendant Champigny rendait le témoignage suivant du zèle et du bon travail de M. Gaillard :

“M. Gaillard a continué de faire son emploi durant l’hiver en ce pays avec la même attache et le même zèle qu’il a toujours eu. Il repasse présentement en France, ne l’ayant pu faire l’automne dernier. Il se charge de mes lettres pour vous les rendre, étant dans le dessein de se rendre auprès de vous assitôt qu’il sera débarqué (4).

Deux jours plus tard, le 12 mai 1691, M. de Champigny revenait à la charge et informait le ministre que M. Gaillard avait une connaissance parfaite du pays. Vous pouvez avoir

(1) E.-B. O’Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the state of New-York*, vol. IX, p. 335.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 564.

(3) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 458.

(4) Archives de la Province de Québec.



en lui entière confiance, disait-il, car il est intègre et homme d'honneur.

Dans un post-scriptum à sa lettre au ministre du 20 octobre 1691, le gouverneur Frontenac n'était pas moins flatteur pour M. Gaillard :

“ J'avais écrit, Monseigneur, à M. le marquis de Seignelay, par le sieur Gaillard qui servait ici de commissaire, et je lui mandais que c'était un homme qui aurait fait ici sa charge avec beaucoup de zèle et d'exactitude, et que s'il voulait le questionner sur l'état et les affaires de ce pays, personne ne pouvait lui en rendre meilleur compte. Je crois devoir vous répéter la même chose, parce qu'il en a une parfaite connaissance, qu'il est fort intelligent et capable de tous les emplois qu'on lui voudra donner (1).

M. Gaillard ne revint pas dans la Nouvelle-France.

Nous ignorons qu'elle fut sa carrière à son retour là-bas.

---

#### PIERRE REY-GAILLARD

---

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

“ M. Bégon nous a envoyé le sieur Gaillard pour servir de commissaire d'artillerie, sans me mander sur quel pied il avait réglé ses appointements. Le rapport avantageux que l'on m'en a fait, m'a donné lieu de le payer sur le pied de douze cents francs de France par an, ayant vu un ordre de M. Bégon de lui faire payer 300 livres pour trois mois d'avance, mais il me paraît souhaiter quelque chose de plus. Je vous prie, Mgr, de régler ses appointements et d'en faire le fonds dans l'état du Roi. Il sera très nécessaire en ce pays pour exercer nos officiers dans ce service (1).

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny écrivait au ministre :

“ En l'année 1692, M. Bégon, intendant, fit passer ici le sieur Gaillard pour faire les fonctions de commissaire d'artillerie dans ce pays et lui fit donner 300 livres pour trois mois d'avance des appointements qu'il devait avoir ; M. de Champigny les lui a continué jusqu'à la fin de l'année et cel-

(1) Archives de la province de Québec.



le-ci on a suivi l'ordre du Roi et l'on ne le paye que sur le pied de 900 livres. Il demanderait que vous voulussiez le remettre, Mgr, sur le pied de 1200 livres, attendu qu'il prétend qu'on les lui avait promis et qu'il n'aurait pas de quoi subsister" (1).

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"L'ordre que le Roi donne au sieur de Frontenac de détacher un soldat par compagnie pour apprendre l'exercice du canon sous le commandement de sieur Rey-Gaillard sera exécuté. Nous croyons que si Sa Majesté voulait lui accorder, comme nous l'en supplions, une commission de commissaire ou de capitaine d'artillerie, cela lui donnerait un titre pour ce commandement et l'engagerait davantage non seulement à prendre soin de bien former ce détachement mais encore à redoubler lui-même ses applications pour le bien de son service. Nous joignons ici son placet" (1).

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

"Le sieur Rey-Gaillard remercie très humblement S. M. de la commission de commissaire d'artillerie qu'elle a eu la bonté de lui accorder. Il nous paraît attaché au service, s'appliquant à instruire au maniement du canon le détachement de soldats que le sieur de Frontenac lui a donné, duquel on tirera de bons services dans les occasions" (2).

Sur les dernières années de sa vie, M. Rey-Gaillard vint comme en enfance. C'est le sieur des Méloizes, lieutenant dans les troupes qui exerçait ses fonctions pendant sa maladie. Il était d'ailleurs l'élève de M. Rey-Gaillard.

M. Rey-Gaillard mourut à Québec le 8 juillet 1726. De son mariage avec Françoise Cailleteau, veuve Richard Denys de Fronsac (1) il avait eu sept enfants.

Par les actes de foi et hommage, on voit qu'en 1753 Jean-Baptiste-Pierre Rey-Gaillard, fils de l'ancien commissaire d'artillerie, étant absent de la colonie depuis plus de trente ans, sa soeur Marie-Françoise-Achille, entrait en possession de l'hérédité du dit Pierre Rey-Gaillard pour les trois fiefs de Miramichi, Gobin-de-Nipissiquit et d'Iberville-de-Ristigouche.

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Contrat de mariage devant le notaire Chambalon, à Québec, le 10 juin 1694.